



# MAIRIE DE BRESLES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 FEVRIER 2010

L'An Deux Mille dix

Le JEUDI 04 FEVRIER

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BAIZE Jacques -  
**MAIRE**

**PRESENTS** = Mesdames et Messieurs DARDENNE Guy - DUTHOIT André – DUTRIAUX Arlette –  
CAYER Anne-Françoise et CAFFIAUX Catherine **ADJOINTS**

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel - FABUREL Josette – COVET Alain -  
CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May - LIEURE Thérèse - LEONARDI Frédéric –  
PILLOT Muriel – FEDELI Valérie – JUNOD Karine – PULLEUX Sébastien - GUINCETRE Jean-Paul –  
GILLAIN Régine - DELAYEN Pascal et MAGNIER Michel - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames et Messieurs CORDIER Dominique – PIEROZAK Dina –  
LEVESQUE Patrick – HELIE Jacky

**ABSENTS REPRESENTES** : Monsieur MUNIO Bertrand (pouvoir à Monsieur BAIZE Jacques)  
Madame BERNARD Alexandra (pouvoir à Monsieur GUINCETRE Jean-Paul).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame DUTRIAUX Arlette

-----  
Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion de  
Conseil.

Monsieur COVET demande par rapport à sa question, si c'est lui qui doit se renseigner auprès du  
Souvenir français.

Monsieur le maire répond qu'il est possible d'indiquer sur la tombe « à la mémoire de... ». Il en a  
informé Madame DORMART.

Monsieur GUINCETRE veut indiquer par rapport à la demande de raccordement électrique sollicité par la  
famille LENFANT que le maire s'est référé à des textes relatifs aux mobile homes, mais que lui se  
référerait à la déclaration des droits de l'homme qui précise que toute personne a droit à un logement  
décent, ce qui implique l'accès à l'électricité.

Monsieur le maire répond qu'ils ne veulent pas d'autre logement. Il précise qu'il a écrit au Préfet et attend  
d'en discuter avec lui.

Monsieur GUINCETRE indique que l'utilisation des mobile homes à Bresles ne date pas d'aujourd'hui.  
La municipalité d'hier n'a pas su s'opposer à certaines situations, ce qui est fort regrettable.

Monsieur le maire répond qu'il y a eu des procès de fait.

Monsieur GUINCETRE répond que les gens se sont quand même installés, mais ce qui a été accordé aux  
uns doit être accordé aux autres.

Monsieur le maire répond que ce n'était pas sous son mandat, il veut faire respecter la loi.

Monsieur GUINCETRE pense que si demain on ne veut plus que ces situations se reproduisent, il faudrait comptabiliser l'existant. Il demande au maire de faire preuve d'humanité. Il le rappellera en d'autres lieux.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010 :**

Monsieur le maire indique

### **OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LEGALES :**

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

#### **■ *Les objectifs du D.O.B.***

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

#### **■ *Les obligations légales du D.O.B.***

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, et L 5211-26 du Code général des collectivités territoriales).

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (TA Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay le Fleury).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes.

### **PERSPECTIVES ECONOMIQUES :**

Compte tenu de la réforme de la Taxe Professionnelle, notre marge de manœuvre va être limitée au niveau de l'imposition. Il s'avère toutefois qu'en 2010, nous serons compensés à hauteur de ce qui nous a été versé en 2009, à l'euro près.

Vous trouverez ci-joint une note de l'AMF détaillant cette réforme et ses conséquences sur l'ensemble de la fiscalité locale, ainsi qu'un document du Sénat.

### **SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :**

Le Trésor public ne nous ayant pas à ce jour fourni l'intégralité des indicateurs financiers, nous ne disposons actuellement que de chiffres provisoires relatifs aux comptes administratifs 2009.

La santé financière de la commune est bonne, puisque nous aurons un déficit global de 112 577 €.

Cette situation s'explique principalement dans la section d'investissement par les travaux de viabilisation de la RD 931, de la création du bâtiment de restauration scolaire et périscolaire, et du fait que nous n'avons pas perçu aujourd'hui toutes les subventions du département et de la région liées à ces projets.

A noter que les coûts de fonctionnement sont maîtrisés puisque nous sommes en excédent pour cette partie de 830 459 € (mais avec un excédent de fonctionnement reporté de 550 420 €), avec une

augmentation des dépenses d'un peu moins de 4, 5% et des recettes de près de 11%. Cet effort devra être maintenu en 2010.

Il faut également noter qu'en 2009 un emprunt de 457 000 € pris en 1994 pour 15 ans est arrivé à échéance, ce qui nous permet de diminuer l'état de la dette de 111 592 € à 102 856 €.

Pour l'année à venir nous souhaitons :

#### BUDGET PRINCIPAL :

##### ● Investissement

En terme de dépenses, la commission des finances étudiera les réalisations faisables parmi les projets suivants, en fonction des possibilités budgétaires de la Ville:

- la rénovation du château Seignier
- le lancement de la création de la ZAC
- l'agrandissement du restaurant scolaire suite à l'augmentation importante des effectifs
- la création de trottoirs entre le SDIS et la rue du Petit Chantilly et rue Lamartine

#### LA RENOVATION DU CHATEAU SEIGNIER :

Après la réfection de la toiture, nous envisageons de réhabiliter le Château Seignier en rénovant les logements qui ne sont actuellement plus aux normes. Il sera ainsi créé 6 logements : 4 F3 et 2 F2.

Le montant estimatif des travaux s'élèverait à 384 700 € HT

#### AGRANDISEMENT DU BATIMENT DE RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE :

Compte tenu du fait que nous allons récupérer le terrain derrière le SDIS, et vu l'accroissement des inscriptions au service de restauration scolaire, notamment des maternelles, nous envisageons d'agrandir le bâtiment par une extension de 185 m<sup>2</sup>. Cela nous permettra de pouvoir accueillir tous les enfants en un seul service, et d'anticiper l'augmentation future des inscriptions.

Le coût de l'agrandissement pourrait s'élever à 165 762 € HT.

Nous avons demandé une subvention au Conseil Général et allons en demander une à la Région au titre du FRAPP (Fonds Régional d'Appui au Pays Picard). Ces deux organismes ont participé au financement de la construction du bâtiment.

#### LE LANCEMENT DU PROJET DE CREATION DE LA ZAC

Comme nous en avons discuté en toute commission et lors du dernier Conseil municipal, nous envisageons, suite à l'étude de requalification des sites d'activités, de créer une ZAC afin de dynamiser la zone industrielle en viabilisant des terrains afin de permettre à de nouvelles entreprises de s'installer sur le territoire de Bresles. Si nous sommes retenus au niveau de la SAO, la première phase du projet pourrait débuter dès 2010.

#### CREATION DE TROTTOIRS

Suite à l'ouverture de l'Intermarché, de plus en plus de personnes empruntent la route entre le SDIS et la rue du Petit Chantilly. L'absence de trottoirs rend cette route très dangereuse, c'est pourquoi nous souhaiterions y créer un trottoir. De même rue Lamartine, il s'avère que le manque de trottoir rend la circulation des piétons difficile.

Le coût de ce projet s'élèverait à un montant de 236 177,25 € HT, suivant la répartition suivante :

Création de trottoirs : 163 076,60 €

Eclairage de sécurité : 73 100,65 €

Outre ces axes majeurs d'investissement, nous poursuivrons également le projet d'étude générale de faisabilité concernant la restauration du porche de l'Hôtel de Ville pour un montant de 6 000 € HT environ.

Monsieur CHOQUET regrette l'absence de l'adjoint aux finances, il pense que plutôt que d'indiquer que « la santé financière de la commune est bonne » il aurait préféré voir « est dans l'ensemble bonne », compte tenu du déficit de 112 577 € et du fait que nous n'avons pas perçu toutes les subventions. L'emprunt de 1994, qui vient à échéance, diminue effectivement l'état de la dette mais celle-ci reste conséquente. Il en parlera avec l'adjoint des finances lors d'une prochaine réunion, de même par rapport aux perspectives économiques 2010, cela lui fait peur car l'investissement productif est prévu à - 7,9 en 2009 et remonte à - 0,8 en 2010, après avoir été en 2007 à + 8. Il pense que l'on pourra rétablir une situation à partir de 2011 et que l'on devrait mettre la pédale douce pour 2010.

Si on est compensé à l'euro près en 2010, on ne peut pas savoir ce qu'il en sera après. Il a un doute par rapport à des travaux qui ne rendraient pas une évolution d'investissement productif. Un investissement productif viendrait pallier aux carences de l'Etat. Par rapport au DOB il compte sur la ZAC pour avoir un retour, concernant le château Seignier, il y aura un retour avec les locations, mais sur les autres projets il faut faire attention.

Monsieur le maire fait remarquer qu'il faut aussi faire des investissements pour la sécurité. L'emprunt qui se termine peut également permettre à la commune d'en reprendre un pour investir.

Madame JUNOD est surprise car en commission d'urbanisme il a été question d'éventuels travaux pour les trottoirs et le restaurant scolaire. Mais il a déjà été procédé à l'arrachage d'arbustes sans que cela ait été voté.

Monsieur le maire indique que les arbustes seront replantés et que c'est la bonne époque pour le faire. Si on prévoit des travaux en mai, les arbustes devront être jetés.

Madame JUNOD regrette que les travaux aient commencé alors que la majorité ne sera pas forcément d'accord.

Monsieur le maire explique que ces travaux sont envisagés également car en 2011, avec la liaison Bresles - Bailleul, il y aura une piste cyclable de l'autre côté. Il faut prévoir également de l'éclairage.

Madame FEDELI : si on décide de ne pas le faire, que ferons nous pour réhabiliter ?

Madame FEDELI pense qu'il y a des trottoirs plus anciens où les enfants passent qui n'ont jamais été refaits, alors qu'il y a moins de passage dans ce lotissement qui n'a d'ailleurs que quatre ans.

Monsieur LEONARDI rappelle qu'il y a beaucoup de trous sur les chaussées de la ville. Ce qui est vexant, c'est d'avoir demandé notre avis en commission d'urbanisme, d'avoir fait voter la subvention et d'avoir arraché les arbustes avant la réunion de Conseil.

Madame JUNOD est également un peu vexée car elle pense qu'on ne leur demande de venir que pour voter, que leur avis n'est pas forcément écouté. C'est également valable pour le restaurant scolaire, qui est sorti de terre en septembre et est déjà trop petit alors qu'elle avait demandé un deuxième devis avec 50 places de plus, que sa demande avait été refusée, car cela coûterait moins cher de refaire des travaux.

Elle demande si c'est réellement le cas.

Monsieur le maire répond que ramené au m<sup>2</sup>, le coût est le même.

Madame JUNOD pense que l'agrandissement est trop grand.

Monsieur le maire répond que cela sera débattu en commission de finances

Monsieur LEONARDI pense qu'il faut revoir l'organisation de la cantine.

Monsieur le maire est allé manger à la cantine ce midi et a trouvé le service très bien fait, les deux services se sont bien enchainés.

Monsieur LEONARDI demande si on ne peut pas changer les horaires.

Madame JUNOD pense que les parents qui doivent attendre ½ heure entre l'ouverture de la maternelle et de l'école primaire mettent leurs enfants à la cantine pour ne pas attendre.

Madame CAFFIAUX indique que la commission des écoles a étudié le problème, plusieurs systèmes ont été essayés pour améliorer. On ne peut pas faire deux services en maternelle. Pour les primaires, il y a l'aide personnalisée qui est réalisée le midi, pour des enfants qui vont également à la cantine.

Monsieur LEONARDI veut changer les horaires des écoles.

Madame FEDELI pense qu'il aurait fallu refuser les enfants plus tôt.

Monsieur LEONARDI veut refuser les enfants des parents qui ne travaillent pas.

Madame CAFFIAUX indique que les parents sur liste d'attente sont des parents qui reprenaient une activité professionnelle.

Madame FEDELI demande si on fait l'agrandissement, est-ce que l'on ne devra pas embaucher d'autres personnes pour surveiller s'il n'y a qu'un service.

Madame CAFFIAUX répond que non, car il y a déjà deux équipes qui seront alors regroupées.

Madame FEDELI pense que cela est déjà un coût pour la ville.

Monsieur le maire indique qu'on récupère également le terrain du SDIS et que le nombre d'enfants a augmenté.

Monsieur LAURENT pense qu'il va être difficile d'arriver au budget primitif avec le peu d'éléments disponibles aujourd'hui. Si on est compensé à l'euro près, pour lui cela fera moins qu'en 2009.

Il demande qui, comment et combien on aura.

Monsieur le maire indique que monsieur CORDIER l'expliquera en commission de finances.

Monsieur LAURENT voit 2 % sur les 3 taxes mais on ne sait pas ce qu'on va recevoir.

Madame CAYER indique qu'on recevra de l'Etat exactement le même montant qu'en 2009.

Monsieur PULLEUX demande pour 2011, si on peut savoir combien rapportera la nouvelle taxe car on pourrait soit gagner plus ou moins. On ne peut pas le savoir.

Monsieur le maire indique que l'Etat a procédé à une évaluation de ce qu'on pourrait toucher avec la nouvelle législation, qu'à priori ce serait moindre qu'avec la T.P.

Monsieur PULLEUX indique qu'un fond de compensation sera mis en place, mais se demande comment se fera la fixation ensuite, a-t-on intérêt de procéder à de grosses dépenses sur la ZAC pour nous permettre d'être plus compensé. Ne peut-on pas améliorer ce qu'on a actuellement, les zones économiques existantes, ne peut-on pas commencer à travailler sur les deux parcelles de la ZAC.

Monsieur le maire indique qu'on travaillera d'abord sur la 1<sup>ère</sup> tranche.

Monsieur CHOQUET rappelle que l'année dernière on a augmenté le taux de TP, afin de nous permettre d'être plus compensé. Toutefois, il n'est pas possible actuellement de savoir à combien s'élèvera la nouvelle imposition ni comment elle évoluera. Tout ce qu'on sait, c'est qu'en 2009 on aura la même somme. Il pense pour la ZAC on peut travailler sur les 2 côtés, de l'autre côté cela aurait été plus rapide pour avoir un retour sur investissement, là où il y avait l'Intermarché, car de ce côté il y a les réseaux.

Il souhaiterait un retour de la SAO.

Monsieur le maire va les relancer pour savoir ce qu'il en est, il rappelle qu'il faut commencer par les terrains qui ne sont pas utilisés.

Monsieur CHOQUET indique que le Crédit Local propose une enveloppe de 56 millions d'Euros sous la forme de prêt à taux bonifié dans l'objectif de relancer une activité qui devrait souffrir en 2010.

Monsieur GUINCETRE est surpris d'entendre parler des travaux pour l'année en cours alors qu'on en a déjà entendu parler aux vœux. Il trouve qu'il est mis devant le fait accompli. Ce n'est pas un débat qu'on a aujourd'hui, il manque le travail préparatoire. Il aurait fallu connaître tous les travaux qui apparaissent nécessaires pour cette ville.

Est-ce qu'on ne peut pas s'inscrire dans un projet à plus ou moins long terme, notamment pour les trottoirs qui se détériorent.

Il voudrait savoir si on a une idée sur 2010, 2011 et 2012 quels autres trottoirs devraient être faits.

Il voudrait connaître les perspectives à moyen ou long terme.

Il pense que les travaux du château Seignier sont nécessaires et à envisager, mais ce n'est pas une priorité aujourd'hui.

Monsieur le maire estime que le manque de logements sur la ville est une priorité.

Monsieur le maire reprend la lecture du DOB.

● Fonctionnement :

Concernant les recettes de fonctionnement, nous n'avons que peu d'éléments nous permettant aujourd'hui de déterminer les recettes fiscales. Nous savons uniquement que suite à la suppression de la Taxe Professionnelle, nous serons compensés à hauteur de ce que nous avons reçu en 2009.

La pression fiscale restera minime, une augmentation des taux d'environ 2 % est à prévoir.

Monsieur LEONARDI a regardé dans d'autres communes, ils n'augmenteraient pas les impôts.

Monsieur le maire répond que ce n'est pas toutes les communes. L'ensemble du conseil décidera.

Monsieur LAURENT pense que le taux sur les locaux a augmenté en 10 ans de 18,39 %.

Monsieur le maire indique que ce n'est pas le taux qui augmente de 2 %.

Monsieur LAURENT pense qu'il y a un glissement.

Monsieur CHOQUET admet qu'il y a un glissement, mais demande quel glissement a également eu lieu sur les dépenses. Cela provient également des décisions de la précédente mandature. Aujourd'hui il faut diminuer les dépenses.

Monsieur LAURENT pense qu'il faudrait même stabiliser les choses plutôt que faire évoluer Bresles.

Monsieur le maire rappelle qu'après la fermeture de la sucrerie, les impôts n'ont pas beaucoup augmenté, ils auraient pu l'être plus.

Monsieur LAURENT admet que Bresles n'est pas la seule à augmenter les impôts. Il ya également la CCRB et le Département.

Monsieur LEONARDI pense que la CCRB n'augmentera pas ses impôts cette année.

Monsieur LAURENT indique que le taux est passé de 7,13 à 8,64.

Monsieur le maire reprend la lecture du DOB.

### BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX :

Le budget est légèrement déficitaire globalement (- 24 854 € environ) notamment à cause des travaux de viabilisation de la RD 931.

### BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

La totalité des factures et des subventions liées à la construction de la nouvelle station d'épuration ont été reçues, il conviendra de faire un arbitrage pour équilibrer le budget.

Pour information, le budget assainissement est légèrement déficitaire (- 25 097 €)

### BUDGET ANNEXE DE LA SALLE Robert GOURDAIN :

Aucune modification importante n'est prévue.

Madame FABUREL voudrait savoir pourquoi le budget de la station d'épuration est déficitaire.

Monsieur le maire indique qu'il y a eu les travaux de la RD 931, mais que réparti sur l'ensemble de la consommation de la ville de Bresles de 180 000 m<sup>3</sup> cela est minime.

Monsieur CHOQUET demande s'il ne serait pas judicieux de revoir la TLE (Taxe Locale d'Equipelement), ce qui nous permettrait de récupérer de l'argent en faisant payer les investisseurs qui profitent de ce qui a été fait depuis des années.

Monsieur le maire n'est pas contre cette idée, il faudra en parler en commission de finances.

Madame FABUREL a entendu parler d'un pot avec les services techniques et s'étonne qu'il n'y ait eu personne du Conseil municipal.

Monsieur le maire indique que tous les ans, les adjoints paient un pot aux agents du service technique de leur poche et cela depuis toujours.

Madame FABUREL demande également pour le foot et le pot de madame TETART.

Monsieur DUTHOIT répond que pour le foot, seuls les sponsors ont été invités et que la ville de Bresles est un sponsor et pour le pot de madame TETART, les invitations étaient personnelles.

Monsieur LEONARDI, à propos des écoles, demande pourquoi on ne peut pas faire sortir les enfants de maternelle à 11 h 30.

Madame CAFFIAUX répond qu'ils sortent à 11 h 30. Avant d'aller manger les animateurs les regroupent, les font passer aux toilettes se laver les mains, les habillent, ce qui leur permet d'arriver à la cantine à 11 h 50.

Madame FEDELI demande si on ne peut pas faire quelque chose au niveau des repas.

Monsieur PULLEUX demande si on ne peut pas inverser primaires et maternelles puisque les primaires vont plus vite.

Madame CAFFIAUX indique que la commission des écoles s'est rendue plusieurs fois sur les lieux et a cherché des solutions en associant tous les personnels. Des aménagements ont été trouvés, comme par exemple disposer des entrées sur la table avant l'arrivée des enfants, pour accélérer les repas.

Madame JUNOD indique que si les travaux sont faits pour la rentrée prochaine, les horaires pourront être revus dans l'autre sens, ce qui permettra peut être également de diminuer le nombre d'enfants à la cantine par rapport à la ½ heure qui gênait certains parents.

Monsieur PULLEUX veut revenir sur le PLU, il demande quels sont les résultats de l'enquête publique.

Monsieur le maire indique que le commissaire enquêteur donne un avis favorable, sous réserve de certains changements.

Monsieur PULLEUX voudrait savoir, suite à la réunion publique et aux questions posées par les agriculteurs, ce qu'il en est, si des projets sont abandonnés ou modifiés en fonction de cela.

Monsieur le maire indique que les remarques du commissaire répondent à toutes les questions posées.

Monsieur PULLEUX voudrait que la commission en débattenne.

Monsieur DUTHOIT indique qu'une réunion de la commission aura lieu prochainement.

Monsieur PULLEUX s'inquiète par rapport au chiffre de 5 000 habitants. Quand aura-t-on les chiffres du recensement, car on base notre réflexion sur des chiffres qui ne sont pas réels.

Monsieur le maire indique que le recensement fini le 21 février.

Monsieur PULLEUX indique qu'actuellement, on sent beaucoup les odeurs de la décharge de Bailleul. N'ont-ils pas un problème ?

Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la déchetterie.

Monsieur LEONARDI demande le nombre de places qui ont été vendues pour le théâtre.

Madame CAYER répond qu'il y a eu 10 places de vendues. Les autres places sont perdues. Cela sera à revoir pour l'an prochain, car le prix est le même qu'à Beauvais. Les places ne pouvaient pas être données, le prix ayant été fixé par le Conseil municipal.

Madame JUNOD demande ce qu'on fait du minibus que l'on a racheté ?

Monsieur le maire répond qu'il est utilisé par le périscolaire.

Monsieur DELAYEN demande ce qu'il en est de la subvention pour le stade de football.

Monsieur DUTHOIT répond que ce serait à priori accepté mais on ne connaît pas encore le taux.

Madame FABUREL demande, suite à l'inauguration du stade DUTRIAUX, quand sera mise la plaque.

Madame DUTRIAUX répond qu'il faut demander directement au président du club de football.

LE MAIRE,

- Jacques BAIZE -

